



Arcachon, le 9 décembre 2020

## **CR CATSIS MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2020**

### **CAT 2020-062 – Décision modificative n°2 - Exercice 2020**

*Le directeur nous indique que nous sommes le seul SDIS de France à avoir mis en place la participation volontaire des collectivités.*

*Il précise également que nous sommes le seul département avec un niveau d'investissement aussi important et surtout dans la durée.*

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***



### **CAT 2020-063 – Neutralisation de l'amortissement des immeubles – Exercice 2020**

*Le directeur nous explique que le SDIS fait le choix de ne pas amortir les bâtiments pour éviter les contraintes de gestion et pour ne pas accroître la dotation aux amortissements.*

*La neutralisation des amortissements représente la somme de 4 601 061,10 €.*

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***



### **CAT 2020-064 – Étalement des charges liées à la crise sanitaire du COVID-19**

Les diverses dépenses recensées au titre de la crise sanitaire s'élèvent à 306 990,88 €.

Étalées sur une durée de 5 ans, ces dépenses se traduiraient par l'inscription d'une quote-part annuelle de 61 398,18 € pour les exercices 2020 à 2022 et 61 398,17 € pour les exercices 2023 et 2024

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***



### **CAT 2020-065 – Gestion pluriannuelle des dépenses d'investissement – Actualisation des autorisations de programme**

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***



**CAT 2020-066 – Budget primitif – Exercice 2021**

Le total des crédits des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2021 s'élève à 250 776 164,89 €, en dépenses et en recettes.

*Le directeur nous indique qu'il a peu de lisibilité sur le budget.*

*Les charges à caractère général sont contenues et il faut rester dans cette dynamique.*

*Le SDIS est la seule collectivité au niveau du Conseil Départemental à avoir une augmentation de budget.*

*Le SDIS reste toujours dans l'attente de recettes nouvelles, notamment sur les opérations en carence.*

*Si le financement complémentaire ne se met pas en place, le SDIS aura des difficultés pour le budget.*

*Cette année, la DGF est moins importante que d'habitude.*

*Le budget a été élaboré avec la perspective que la sur-cotisation de la CNRACL était supprimée. Si cela ne devait pas être le cas, il manquerait 2 millions d'euros.*

Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour**

**CAT 2020-067 – Participation financière volontaire 2021 des communes et des EPCI hors Bordeaux métropole pour les services concourant à la prévention, la prévision, la protection des personnes et des biens, pris en charge par le SDIS, mais ne relevant pas de ses missions propres**

Au titre de l'année 2021, il est proposé de prendre en compte la population DGF 2020 en appliquant la formule de révision suivante aux communes et EPCI pour lesquels une augmentation démographique est constatée :

$$\frac{\text{Contribution 2020} \times \text{Population DGF 2020}}{\text{Population DGF 2019}}$$

*Le directeur précise que des discussions sont en cours avec Bordeaux-Métropole et qu'en 2020, seules 5 à 6 communes n'ont pas adhéré au dispositif.*

Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour**

**CAT 2020-068 – Formations réalisées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde au profit d'entreprises ou d'organismes extérieurs : revalorisation annuelle de la tarification des modules existants et des formations personnalisées pour 2021**

Il convient de procéder pour l'année 2021 à la revalorisation des tarifs des formations.

Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour**



**CAT 2020-069 Liaisons directes avec les établissements répertoriés – revalorisation des tarifs pour 2021**

Il est proposé une évolution des tarifs des liaisons directes de 2 %.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

**CAT 2020-070 – Tarification des prestations non-obligatoires en vertu de l'article L.1424-42 du code général des collectivités territoriales**

Il est proposé une évolution de tous les tarifs des prestations rétribuées non obligatoires à hauteur de 2 %.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

**CAT 2020-071 – Admission en non valeur de produits irrécouvrables**

La régularisation comptable de ces opérations donnera lieu à l'émission d'un mandat à l'article 6541 . Créances admises en non valeur d'un montant de 33 232,18 €.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

**CAT 2020-072 – Convention d'ouverture d'une ligne de trésorerie de 5 000 000 € (consultation en cours)**

*L'ouverture d'une ligne de trésorerie est pour éviter de se trouver en rupture, pour gérer les mouvements financiers de l'établissement.*

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***



**CAT 2020-073 – Désaffectation de l'ancien centre d'incendie et de secours du Porge**

Suite à la construction du nouveau centre d'incendie et de secours du Porge, l'usage de cet immeuble n'est plus nécessaire au bon fonctionnement du service.

Par conséquent, il est proposé de procéder à la désaffectation de cet ensemble immobilier.

Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour**

**CAT 2020-074 – Autorisation à signer un protocole d'accord transactionnel avec la société Groupe Vinet concernant la construction du centre d'incendie et de secours de La Brède**

Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour**

**CAT 2020-075 – Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

L'attribution de l'IFSE et du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Les délibérations instaurant le régime indemnitaire des personnels administratifs techniques et spécialisés antérieurement sont abrogées en conséquence.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Le présente délibération est appliquée au 1er janvier 2021 :

- à cette même date, la revalorisation de l'IFSE socle des agents des cadres d'emploi des ingénieurs, des ingénieurs en chef et des psychologues territoriaux prévue par la délibération 2018-074, est mise en oeuvre, dans la limite des plafonds réglementaires définis par les arrêtés d'équivalence correspondant ;
- le CIA 2021 sera donc versé en juin 2022.

Le Comité Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde a émis un avis favorable sur ce dossier le 20 novembre 2020.

Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour**



**CAT 2020-076 – Réactualisation du recueil de gestion de la formation**

Suite à l'arrêté interministériel du 11 octobre 2019, modifiant le taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement et de restauration, il est nécessaire de procéder à la mise à jour des montants de leurs prix unitaires.

Le Comité Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde a émis un avis favorable sur ce dossier le 20 novembre 2020.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

**CAT 2020-077 – Congé de formation professionnelle : prise en charge d'une partie des frais pédagogiques**

Congé de formation professionnelle d'une durée de 140 heures pour un Master 2 "droit et management publics des collectivités territoriale" dispensé par l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers et ce, en vue d'un projet d'évolution professionnelle.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

**CAT 2020-078 – Autorisation à l'organisation de concours externes sur épreuves de caporal de sapeur-pompier professionnel au titre de l'année 2021**

Ce concours s'inscrira dans le cadre du calendrier et des modalités qui seront fixés prochainement, par le ministère de l'Intérieur.

*Le SNSPP-PATS 33 demande si le SDIS a fait une analyse du nombre de postes pour la Gironde.*

*Le directeur répond qu'il prévoit entre 40 à 50 départs par an, ce qui porterait de ce fait à une ouverture de 150 postes qui serait plus ou moins majoré.*

*Il précise qu'il reste environ une centaine de candidats sur la liste du concours de 2018.*

*Le SNSPP-PATS 33 demande si une volumétrie de la mission a été faite.*

*Le directeur répond qu'il attend les retours des autres SDIS et qu'un renfort est susceptible d'être donné par le CDG sur la partie administrative.*

*Les premiers recrutements pourraient intervenir à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022.*

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***



**CAT 2020-079 – Modification du règlement intérieur du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires**

La modification de l'article 4 du règlement intérieur du CCDSPV, qui concerne ses compétences, consiste à ne plus rendre obligatoire la présentation des dossiers d'engagement pour avis, mais simplement pour information.

L'objectif de cette évolution est d'apporter plus de souplesse dans le traitement administratif des dossiers, en réduisant les délais d'engagement et en fluidifiant le recrutement des SPV tout au long de l'année.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

**CAT 2020-080 – Nouvelles conditions d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires**

Le SDIS détermine, en fonction des besoins, la ou les missions pouvant être réalisées par l'équipier. Il sera désormais possible pour un SPV de n'être recruté et donc formé que sur la seule activité opérationnelle du secours à personnes, du fait du volume pris aujourd'hui par ces missions. Cette évolution permettra aux futurs SPV d'être plus rapidement opérationnels, et d'ouvrir le champ des recrutements à des profils peu intéressés par les missions incendie.

Ces nouvelles conditions de recrutement feront l'objet d'une évaluation après 2 années d'expérimentation.

*Le SNSPP-PATS 33 demande si les barèmes sportifs seront les mêmes que pour une formation "complète". Le directeur répond que OUI.*

*Avenir Secours indique que bloquer 15 jours en continu, peut-être difficile pour un SPV. Le directeur leur indique de se tourner auprès du GFOR et de la DDV pour palier à cette difficulté.*

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour**  
Les 4 représentants des SPV ont voté : **Contre***

**CAT 2020-081 – Formation au Système de Gestion Opérationnelle : indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires**

Compte tenu du démarrage au 1<sup>er</sup> novembre 2020, il est proposé de mettre en place cette indemnisation avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> novembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***







*Les représentants des SPV font remarquer que le paramétrage du SGO va amener des difficultés et demandent que soit paramétré par défaut la « non-disponibilité » des agents et que les SPV déclarent leur disponibilité.*

*Le directeur précise qu'il parlera de cette problématique lors de la prochaine réunion.*



**CAT 2020-082 – Autorisation exceptionnelle de verser des indemnités pour l'activité de sapeur-pompier volontaire assistant technique pharmaceutique au-delà du quota autorisé**

Il est proposé à titre exceptionnel, de verser les indemnités correspondantes aux 25h30 de missions d'ATP à un SPV du CIS de Villenave d'Ornon

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***



**CAT 2020-083 – Convention de partenariat entre le SDIS et l'association du service de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers la Gironde**

Cette convention est arrivée à son terme. Il convient de se prononcer sur son renouvellement.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***



**CAT 2020-084 – Autorisation à signer une convention avec l'association habilitée des jeunes sapeurs-pompiers de la Gironde**

Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Dans cette continuité, il est proposé que le SDIS alloue à l'AHJSP une subvention annuelle de 105 000 € pour l'année 2021 puis de 115 000 € pour l'année 2022 et l'année 2023. Cette subvention pourra être actualisée par décision du Conseil d'administration du SDIS.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***



**CAT 2020-085 – Autorisation de principe à signer une convention avec les SDIS de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest relative à l'organisation du défilé du 14 juillet 2021**

Au titre de l'année 2021, les SDIS du Sud-ouest de la France, sous la coordination de l'état-Major de la Zone Sud-ouest, sont désignés pour participer à cette manifestation.

Par ailleurs, le SDIS 33 a été proposé comme SDIS coordinateur logistique chargé d'avancer les dépenses en matière d'habillement, de transport et de logistique (repas, hébergement...) pour l'ensemble des personnels participants.

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

**CAT 2020-086 – Participation du SDIS de la Gironde au défilé militaire du 14 juillet 2021 à Paris**

*Le SNSPP-PATS 33 a voté : **Pour***

**INFORMATION – Rapport définitif d'évaluation périodique des services d'incendie et de secours de Gironde****Vos élus CATSIS**

Capitaine Vincent LATORRE  
Adjudant Sylvain BIGAUD  
Madame Nathalie LAFFARGUE-CHAVATTE

